



**ÉTATS-UNIS – MESURES COMPENSATOIRES VISANT LE PAPIER
SUPERCALANDRÉ EN PROVENANCE DU CANADA**

RAPPORT DE L'ORGANE D'APPEL ET RAPPORT DU GROUPE SPÉCIAL

Dispositions prises par l'Organe de règlement des différends

À sa réunion du 5 mars 2020, l'Organe de règlement des différends a adopté le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *États-Unis – Mesures compensatoires visant le papier supercalandré en provenance du Canada* (WT/DS505/AB/R et WT/DS505/AB/R/Add.1) et le rapport du Groupe spécial (WT/DS505/R et WT/DS505/R/Add.1), confirmé par le rapport de l'Organe d'appel. Le rapport du Groupe spécial doit être lu conjointement avec celui de l'Organe d'appel.
